

Marie Moret à Fortin et Cie, 21 mai 1896

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-57

Collation1 p. (122r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Fortin et Cie, 21 mai 1896, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46306>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [21 mai 1896](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Fortin et Cie](#)

Lieu de destination 59, rue des Petits-Champs, Paris

Description

Résumé Envoie 2 F en timbres postaux pour la commande d'un flacon d'essai d'encre copiant sans presse ni mouillage.

Support La copie occupe la partie gauche du recto du folio utilisé pour copier la dernière page de la lettre précédente.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Matériel d'écriture](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Livres Familistère
21 mai 1896

Messieurs Godin etcie,

J'ai l'honneur de vous
envoyer ci-joint deux francs
en timbres-poste et vous prie
de m'adresser en échange-
francs selon les conditions
de votre catalogue - :

- 1 fac-similé d'encre
copiant sans nesse ni
mouillage.

Après je vous prie,
Messieurs, mes parfaites
civilités Vra. Godin

Négligeant que cette feuille
n'est pas arrivée ici,
je me demande si on
ne vous l'aurait pas
donnée pour que vous
me la remettiez. Dans
ce cas, je vous serais
bien obligé de me
la faire passer.

Si vous ne l'avez
pas, il va falloir
que je la réclame à
l'administration des
Contributions.

Veuillez agréer